



Syndicat national de
l'environnement



CCP
Ministérielle

Flash infos

*Informations aux agents contractuels
régis par le quasi statut de l'environnement*

12 décembre 2018

CCPM du 4 décembre 2018

Quasi-statut des personnels contractuels
ONCFS-AFB-CELRL-Parcs Nationaux

Le SNE-FSU ne diffuse pas les résultats nominatifs des CCPM. Néanmoins vos élu.e.s pourront répondre comme d'habitude à toute question relative à une situation individuelle. Dernière minute : le relevé de décisions Promos vient de tomber, il est ci-annexé.

- **Représentants des OS :**

Sne-FSU : 5 titulaires présents

Efa-CGC : titulaire et suppléant absents (comme en juin dernier)

CGT : titulaire présent

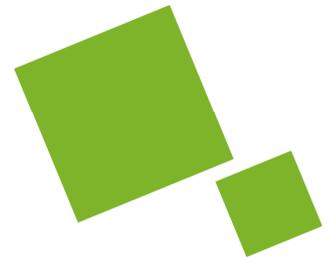
FO : titulaire présent

- **Déclaration liminaire du Sne-Fsu :** ci-annexée.

Trois thèmes majeurs : **Refonte du Quasi-Statut (Chantier social de la Fusion), Révision des Régimes indemnitaires, et Menaces sur le Paritarisme.**

- **Avancées majeures obtenues par la ténacité et les interventions répétées du Sne-Fsu :**

- ✓ **Vers la refonte du Quasi-Statut :** en soutenant, sur notre demande, auprès de Jacques Clément (DRH du Ministère) la tenue d'un chantier social spécifique dans le cadre de la fusion, l'Administration a reconnu implicitement qu'un an après leur sortie nos décrets sont déjà caduques. **Le Sne-Fsu y défendra ses propositions argumentées** pour corriger les aberrations des décrets actuels, et notamment : non-application PPCR, révision des taux et critères de Promotions/Listes d'aptitude, conditions de reprise d'ancienneté, modalités d'accès aux catégories supérieures, régime indemnitaire...



✓ **Régime indemnitaire (Parts variables, et Primes de sujétions) :**

Le Sne-Fsu a obtenu que le ministère prenne en mains une révision des modalités de versement des régimes indemnitaires sur la base des remontées demandées aux DRHs des Etablissements. Le retard pris dans la remontée de l'Oncfs nous a privé des premières conclusions de ce travail ministériel tant attendu. On souhaite a minima trouver dans ce bilan : non-versements ou taux réduits de Parts variables et non-versements de Primes de sujétions, au prétexte d'enveloppes financières insuffisantes, en totale contradiction avec les moyennes ISR à atteindre par niveaux et catégories et les règles d'harmonisation inter-établissements fixées par la Note de cadrage ISR d'avril 2017 ; modalités de versement des parts variables et des socles non harmonisées entre Etablissements.

L'écoute ministérielle de cette légitime revendication reste donc très forte et nous ne lâcherons pas **compte-tenu notamment de la trentaine d'injustices flagrantes enregistrées à L'ONCFS (pouvant dépasser 2000 euros annuel par agent impacté)**.

• **Promotions de catégories au titre de 2018 :**

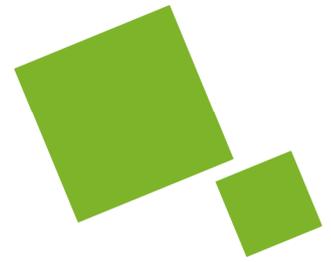
Préambule : L'administration du Ministère refuse par principe de transmettre les listes nominatives des agents promouvables ; elle ne révèle que les effectifs concernés. Les OS n'ont donc aucune possibilité de contrôle. Pour que chaque agent concerné puisse vérifier sa situation au regard de ce critère majeur, il revient à chaque agent d'informer de sa situation son N+1 à l'occasion de son entretien professionnel, avec mention au CREP. Chaque agent devra agir au vu des critères de la Charte de Gestion (disponible auprès de tous les services RH ou sur les Intranets).

✓ **Promotions pour les personnels d'Exécution C (2 possibles sur 4 proposé.e.s, pour un taux figé « inacceptable » de 2% sur un effectif global de catégorie de 195 (au 31/12/2018)) :**

Pour cette catégorie C, les OS ont rappelé que le critère prépondérant de la charte de gestion pour la sélection des « promouvables proposés » est l'ancienneté (puisque tous les « promouvables proposés » répondent déjà au critère de la « Manière de servir »).

Les OS ont ainsi obtenu une révision du choix préalable de l'administration (la seconde promo revient ainsi au Parc national de la Vanoise et non pas à l'Oncfs). **Une victoire lourde de sens.** Et ce malgré notre refus de vote motivé par trois raisons : non publication au JO des taux d'avancement, absence de calendriers de réunions pour la refonte du QS et du Régime indemnitaire, taux de promotions de C en B inacceptable de 1%. Si l'encadrement de l'Oncfs avait été correctement sensibilisé aux critères de la **Charte de Gestion (toujours pas diffusée officiellement ni aux encadrants ni aux agents mais seulement déposée en catimini sur l'Intranet)**, il n'aurait pas perdu la seconde promotion qui aurait dû mathématiquement lui revenir. Proposer un(e) candidat(e) sans réelle ancienneté était par ailleurs très mal venu dans un contexte de sous-classement catégoriel institutionnalisé de nombreux personnels C de cet établissement au vu de leurs fonctions réelles connues de tous.

✓ **Promotions pour les personnels d'Application B (13 promotions possibles pour 8 proposé.e.s pour un taux figé de 1% de l'effectif B de 114 (+ 1 pour 4 recrutements)) :** Le Sne-Fsu, à la nouvelle grande surprise de l'administration, a refusé de nouveau de voter en



signe de protestation pour les mêmes raisons. Les services RH n'ont réussi à proposer que 8 noms pour 13 promotions possibles. **Les OS ont obtenu au forceps** (avec suspension de séance) que l'AFB (qui n'avait présenté aucun candidat malgré 3 promouvables) propose deux collègues en séance. Ces deux collègues seront donc également promus. **Une deuxième victoire des OS lourde de sens.** Le CELRL (qui n'a présenté aucun candidat malgré 2 promouvables) s'est arc-bouté sur sa position préalable. Les PN Vanoise et Cévennes n'ont également proposé aucun candidat. Au final, malgré nos protestations, trois promotions sont perdues pour cette catégorie. Refus de vote des autres OS.

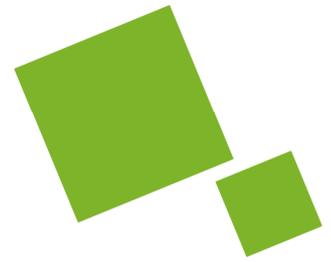
- ✓ **Promotions pour les personnels Spécialistes A (1 seule possible pour 7 proposé.e.s pour un taux de 1 promotion pour 3 recrutements réalisés de mi-2017 à mi-2018) :** Même refus de vote motivé du Sne-Fsu. La proposition de l'administration est revenue cette fois-ci naturellement à l'AFB dont l'effectif de 198 spécialistes est très supérieur à celui de 81 pour l'Oncfs. Refus de vote des autres OS. Ce collègue sera promu.
- ✓ **Passage aux échelons exceptionnels de la catégorie des Spécialistes (1^{er} échelon : 12% des spécialistes en N2 ; 2^{ème} échelon : limité à 35% de l'effectif du 1^{er} échelon exceptionnel) :** Même refus de vote motivé du Sne-Fsu. Un seul proposé pour chaque échelon (ONCFS et AFB) ; ces deux collègues seront promus.

- **Avancements de niveau au titre de 2018 et 2019 :**

Les taux ne sont toujours pas sortis officiellement au JO mais le ministère nous a confié des taux officieux (12% en C ; 7% en B ; 6% en A ; 6% en A+). Il a conscience de la totale iniquité des taux actuels et a déclaré avoir perdu déjà deux batailles à Bercy (malgré le créneau favorable lié à la sortie d'un nouveau statut qui traditionnellement était honorée par des taux exceptionnels). Il est reparti au front ce printemps avec l'espoir déçu depuis d'obtenir mieux, cette fois-ci pour des taux triennaux fixes 2018 2019 2020. **Les résultats officieux (fixes pour les trois prochaines années) sont donc de nouveau catastrophiques :** pour les C, stagnation à 12% (3 avancements prévisibles comme pour 2017, pour 24 promouvables (26 en 2017)) ; pour les B, passage de 5 à 7% (3 avancements prévisibles au lieu de 2 en 2017, pour 42 promouvables (50 en 2017)) ; pour les A, baisse de 7 à 6% (9 à 10 avancements prévisibles au lieu de 6 pour 2017, pour 149 promouvables (93 en 2017)) ; pour les A+, stagnation à 6% (3 avancements prévisibles au lieu de 1 en 2017, pour 59 promouvables (33 en 2017)). **Un bilan toujours inacceptable. Les avancements 2018 et 2019 seront donc étudiés à l'occasion de la prochaine réunion de la CCPM annoncée pour la seconde quinzaine de janvier, sous réserve une nouvelle fois de la publication de ce fameux arrêté.**

- **Deuxième Mobilité inter-établissements du Quasi-Statut : un agent A du Parc Amazonien de Guyane vers l'ONCFS (seul candidat à ce poste issu du Quasi-Statut) :**

Il s'agit de la seconde mobilité inter-établissements au sein du quasi-statut. L'agent est assuré de bénéficier de l'indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence.



- **Autres Avancées notables obtenues par les trois seules OS présentes (nouvelle absence des élus CGC) :**
 - ✓ **Charte de gestion ministérielle applicable à tous les agents Quasi-Statut par leurs managers :** pour mémoire, elle a été établie et votée définitivement en janvier dernier (Critères statutaires à respecter par les managers pour les Promotions de catégories et Avancements de niveaux, et Critères que doivent respecter les managers pour leurs propositions de Promos, d'Avancements et de Mobilités) : le Sne-Fsu continuera à se battre pour que cette charte soit diffusée par circulaire aux agents par l'ensemble des services RH et connue de tous !
 - ✓ **Majoration Outre-Mer (Prime de Vie chère) :** mise en place sans difficulté par les Parcs, le Conservatoire du Littoral et l'ONCFS, l'AFB reste quant à elle bloquée par une analyse juridique du ministère qui a révélé un problème de fond.

Le Sne-Fsu compte sur vous pour pousser à la Refonte de ce Quasi-Statut Mort-Né et à la Révision des modalités de versement des régimes indemnitaires.

Résultats électoraux à la CCP ministérielle 2018 :

Le Sne-Fsu en profite pour vous remercier de l'avoir de nouveau classé largement en tête, à l'occasion de ces dernières Elections CCPM :

Avec 172 voix sur les 406 suffrages valablement exprimés soit 4 sièges sur les 8 sièges proposés.

Les représentants Sne-FSU sauront de nouveau mériter votre confiance.

Vos représentants à la CCPM

Titulaires

Dominique DUBRAY
ddubray4@yahoo.fr

Lydia BEUNEICHE
lydia.beuneiche@afbiodiversite.fr

Marie CANUT
marie.canut@mercantour-parcnational.fr

Fabienne MALLET
fabienne.mallet@oncfs.gouv.fr

Mara RIHOUEZ
mara.rihouet@afbiodiversite.fr

Suppléants

Fanny FAIVRE-D'ARCIER
en-ffaivredarcier@guyane-parcnational.fr

Yoann LE ROY
yoann.leroy@epmp-maraispoitevin.fr

Isabelle GAILHARD-ROCHER
isabelle.gailhard-rocher@afbiodiversite.fr

Pascal SAULAY
Pascal.saulay@ecrins-parcnational.fr

Katia MARTINEZ
katia.martinez@oncfs.gouv.fr

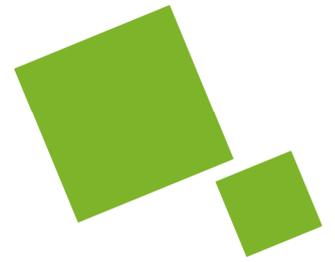
www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



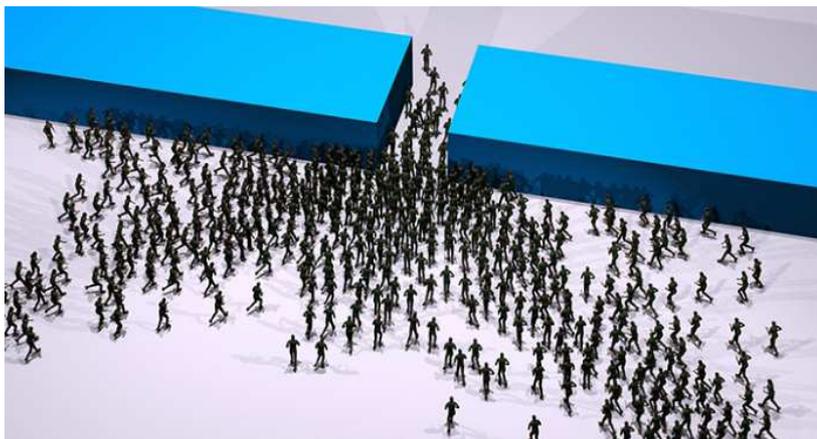
Déclaration préalable du SNE-FSU - CCPM Contractuels Quasi-Statut des E. P. Environnement

4 décembre 2018

MENACES SUR LE PARITARISME – REFONTE DU QUASI-STATUT

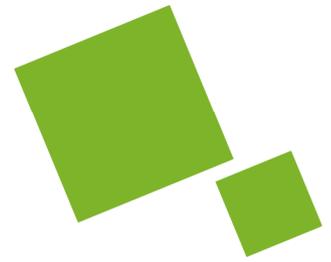
Le SNE-FSU n'a plus à rappeler ici tout le mal qu'il pense de ce récent Quasi-Statut qui se révèle véritablement Mort-Né. Sa refonte est urgente. Nous vous renvoyons pour cela à nos déclarations liminaires de nos trois dernières réunions.

En préambule, nous souhaitons saisir symboliquement l'occasion de cette réunion paritaire pour **alerter des menaces sur le paritarisme**. Menaces d'autant plus scandaleuses dans un contexte de profonds troubles sociaux où rien ne justifie d'affaiblir les corps intermédiaires et de dévaloriser ainsi la qualité de nos échanges et les fruits de nos travaux.



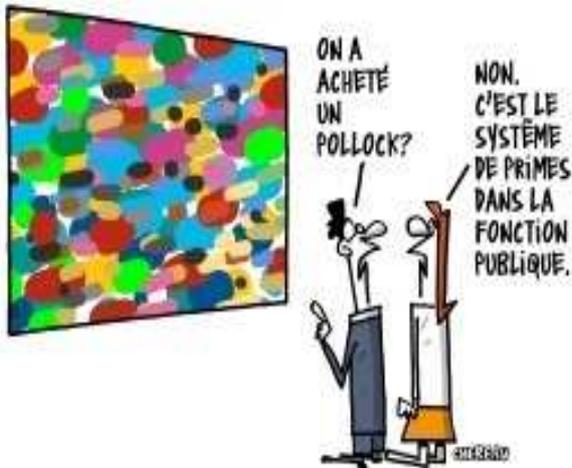
En effet, le gouvernement a dévoilé un projet de « suppression du paritarisme » afin selon lui de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. La possible disparition des CHSCT, par leur fusion avec les CT, ouvrirait la porte au non-respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. Il a l'intention également de **supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP et CCP** en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, certaines sanctions disciplinaires... donnant ainsi davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement.

Le SNE-FSU, avec la FSU, condamne ces orientations en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.



Par Mel du 30 octobre dernier, nous avons eu l'échange de mels suivant avec notre Présidente. Nous souhaitons donc **vous voir ici confirmer et développer vos réponses très positives.**

- ✓ **Sur le régime indemnitaire :** à notre question « Compte-tenu des problèmes rencontrés par nos établissements pour appliquer équitablement la Note de Cadrage du Régime indemnitaire, vous nous aviez promis de provoquer une réunion des DRHs concernés avec vos services pour dresser un premier bilan d'application et rechercher les solutions aux problèmes rencontrés. Avez-vous pu avancer sur ce point ? », vous nous avez répondu « **La DRH a travaillé sur le sujet indemnitaire avec les établissements. Bien que la CCPM n'ait pas de compétences en matière indemnitaire, si nous avons assez d'éléments, un rapide point d'étape pourrait être fait lors de notre prochaine réunion.** »



- ✓ **Sur la refonte urgente du Quasi-Statut :** à notre question « Compte-tenu du caractère déjà obsolète de ce Quasi-Statut, vous nous avez demandé de faire remonter nos revendications afin de vous permettre d'engager une concertation. Le contexte électoral actuel et le projet de fusion en cours retardent ce timing. Nous vous demandons donc de nous proposer un calendrier de négociations pour permettre d'avancer sur ce point en vous appuyant par exemple sur les termes suivants de la page 23 de l'Etude d'impact du Projet de loi Fusion ONCFS/AFB : "Les différents chantiers sociaux liés à cette réforme seront abordés dans le cadre des comités de suivi pilotés par le futur préfigurateur. Ces chantiers peuvent être conduits sans vecteur législatif." », vous nous avez répondu « **Concernant la refonte du quasi-statut, elle a également été évoquée dans le cadre des consultations en cours sur le projet de fusion et je vais relayer à Jacques CLEMENT votre demande de calendrier.** »

« Maltraités nous avons été, maltraités nous ne resterons pas. Vous pouvez compter sur nous pour continuer ce combat permanent et légitime du SNE-FSU ».

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Service de gestion

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes

Affaire suivie par : Michèle Piliault - Olivier Rouxel

PERSONNELS CONTRACTUELS RELEVANT DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ENVIRONNEMENT

RESULTATS DE LA CCPM PROMOTION DU 4 DECEMBRE 2018

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES A LA CATEGORIE DES PERSONNELS D'APPLICATION AU TITRE DE 2018

Nom	Prénom	Affectation	Date d'effet
GUERINEAU	Valérie	ONCFS	01/01/2018
GIACONIA	Elisabeth	Parc national de la Vanoise	01/01/2018

Pour le Ministre et par délégation
pour le Directeur des Ressources Humaines,
la sous-directrice de la Modernisation
et de la Gestion Statutaires

Agnès BOISSONNET

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES A LA CATEGORIE DES SPECIALISTES AU TITRE DE 2018

Nom	Prénom	Affectation	Date d'effet
BAZA	Abdessamad	Parc national des Calanques	01/01/2018
CORNILY	Hélène	Parc national des Calanques	01/01/2018
FROMENTIN	Frédérique	AFB	01/01/2018
GUDEWIEZ	Marie-Françoise	AFB	01/01/2018
JEANNETE	Joël	Parc national de la Guadeloupe	01/01/2018
JOCHUM	Catherine	ONCFS	01/01/2018
KERVEADOU	Marie-France	ONCFS	01/01/2018
LABATUT	Marie-Laure	ONCFS	01/01/2018
LE BOUT	Alan	Parc national de la Guadeloupe	01/01/2018
PANAPUY	Jamnes	Parc amazonien de Guyane	01/01/2018

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES A LA CATEGORIE DES EXPERTS AU TITRE DE 2018

Nom	Prénom	Affectation	Date d'effet
AULERT	Christophe	AFB	01/01/2018

Pour le Ministre et par délégation
pour le Directeur des Ressources Humaines,
la sous-directrice de la Modernisation
et de l'Action Juridiques

Agnès BOISSONNET

ACCES AU 1ER ECHELON EXCEPTIONNEL DU 2EME NIVEAU DES SPECIALISTES AU TITRE DE 2018

Nom	Prénom	Affectation	Date d'effet
GAILLARDON	David	ONCFS	01/01/2018

ACCES AU 2EME ECHELON EXCEPTIONNEL DU 2EME NIVEAU DES SPECIALISTES AU TITRE DE 2018

Nom	Prénom	Affectation	Date d'effet
PEYRIN	Thierry	AFB	01/01/2018

ACCES AU 1ER ECHELON EXCEPTIONNEL DU 2EME NIVEAU DES SPECIALISTES AU TITRE DE 2019

Nom	Prénom	Affectation	Date d'effet
MANCHION	Patrice	ONCFS	01/01/2019

Pour le Ministre et par délégation
 pour le Directeur des Ressources Humaines
 la sous-direction de la Modernisation
 de la Gestion Statutaires
Agnès BOISSONNET